



# L'Accueil de Loisirs Périscolaire de Plumélieu-Bieuzy : Règlement intérieur 2019/2020 s'appliquant à l'école Roland Le Merlus de Bieuzy

## Renseignements

L'Accueil de loisirs périscolaire est ouvert durant le temps d'accueil du matin, du midi et du soir (cantine, accueil du matin et du soir et aide aux devoirs). Une permanence est assurée à l'école du Bel Air le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 9h et de 16h15 à 18h. Vous pouvez aussi nous contacter en appelant le **06.47.73.89.72** (en cas d'absence, laissez un message) ou par mail à [periscolaire@plumelieu-bieuzy.bzh](mailto:periscolaire@plumelieu-bieuzy.bzh). Toutes les informations relatives au fonctionnement de la structure (programme, horaires...) sont disponibles sur [plumelieu-bieuzy.bzh](http://plumelieu-bieuzy.bzh), rubrique « Enfance et Jeunesse ».

## Fonctionnement et inscriptions à l'Accueil de Loisirs périscolaire

- **Le dossier pour la 1<sup>ère</sup> inscription** est disponible en Mairie, à l'Accueil de Loisirs (Espace Droséra) ou en téléchargement sur le site : [plumelieu-bieuzy.bzh](http://plumelieu-bieuzy.bzh) . **La première inscription se fait obligatoirement auprès des directrices de l'Accueil de Loisirs** (obtention des codes d'accès pour le portail famille).
- **Toute modification des informations du dossier doit être transmise à la direction.** Le Quotient Familial pour l'année en cours devra être à jour, sans quoi le QF maximal vous sera automatiquement appliqué par le logiciel de facturation. L'absence de dossier ou un dossier incomplet (vaccins, adresse, mail) entraîne le refus d'inscription de l'enfant ou le jeune.
- Toute inscription doit être réalisée via le Portail Familles ([plumelieu.portail-familles.net](http://plumelieu.portail-familles.net)). Pour la cantine, l'inscription doit-être réalisée **48 heures avant la présence souhaitée** (exemple, l'inscription doit être réalisée avant 12h, 48h auparavant). Pour la garderie ou l'aide aux devoirs, l'inscription doit-être réalisée **au plus tard à 22h pour le lendemain**. Pour toute inscription réalisée hors délai (repas, accueil périscolaire), un tarif majoré sera appliqué et la direction se réserve le droit de refuser votre ou vos enfants. En cas d'absence, toute inscription non annulée 48 heures avant sera facturée. **Seules les absences justifiées par un document officiel** (certificat médical, ordonnance...) **fourni sous 72 heures ouvrées ne seront pas facturées**. En cas d'urgence, même en dehors des horaires d'ouverture, vous pouvez contacter la structure au 06.47.73.89.72.
- Afin qu'elle soit prise en compte dans la confection des repas et lors des activités, **toute restriction alimentaire liée à une allergie ou à la religion doit être signalée lors de l'inscription et accompagnée d'un justificatif**. Pour les allergies (alimentaires et autres) il faudra fournir un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) et justificatif écrit pour la religion.
- **Tous les tarifs** (sauf majorations, repas et cotisations) **sont modulés en fonction du Quotient Familial (QF)** de l'année en cours.
- **Pour qu'un enfant puisse être accepté sur la structure, la famille devra être à jour du règlement des sommes dues.** En cas de difficultés de paiement, la famille pourra se mettre en relation avec le Maire ou son adjoint.
- **La facture, consultable sur le Portail Familles**, sera envoyée par la poste aux familles le mois suivant la présence de l'enfant ou le jeune. Le règlement est à faire directement au Trésor public de Baud. Il est possible de régler par prélèvement sous condition d'avoir remis un RIB et une autorisation SEPA à la direction.

- Dès qu'un enfant ou un jeune arrive sur la structure, il doit pointer sur une des tablettes ou être pointé avec le stylo optique ou sur la fiche de présence.
- Toute personne qui ne figure pas sur la liste des personnes autorisées et qui souhaite récupérer un enfant pourra le faire sur présentation d'une pièce d'identité et à condition que la direction ait été prévenue avant par les parents (mail envoyé au service à [periscolaire@plumelieu-bieuzy.bzh](mailto:periscolaire@plumelieu-bieuzy.bzh)).
- Un enfant peut quitter la structure seul uniquement si l'option est validée sur le dossier famille ou que le parent a prévenu la direction avant par mail ([periscolaire@plumelieu-bieuzy.bzh](mailto:periscolaire@plumelieu-bieuzy.bzh)).

## Horaires des différentes structures périscolaires de l'Accueil de Loisirs de Plumélieu-Bieuzy et barèmes de participation

### Les Temps de Pause méridienne

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 13h45.

### L'aide aux devoirs

- Le soir de 16h45 à 17h30, dans la salle polyvalente.

### Cantine scolaire

**3,10 €** Tarif normal  
**4,35 €** si inscription hors délai,  
**1 €** si pique-nique fourni par famille  
**(en cas de PAI allergie alimentaire)**

### Quotient Familial

Dans une logique d'équité, la Commune de Plumélieu-Bieuzy applique un tarif modulé en fonction du Quotient Familial (QF). Il existe plusieurs tranches :

Tarif 1 = **QF de 0 à 800**   Tarif 2 = **QF de 801 à 950**   Tarif 3 = **QF de 951 à 1100**  
 Tarif 4 = **QF de 1101 à 1300**   Tarif 5 = **QF de 1301 à 1499**  
 Tarif 6 = **QF de plus de 1500**

### L'accueil du matin, midi et du soir

#### Pour l'école de Bieuzy

- Le matin de 7h30 à 8h35, dans la salle polyvalente (à partir de 7h sur inscription particulière sur cette tranche horaire).
- Le soir de 16h15 à 18h30 avec le goûter de 16h30 à 16h45.
- Il est possible de récupérer votre enfant jusqu'à 19h si vous l'avez inscrit au préalable sur la tranche horaire de 19h.
- Le midi de 13h30-13h45 pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine.

### Tarifs Périscolaire avant et après l'école

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| <b>Accueil anticipé</b>         | Accueil anticipé (avant 8h35) et différé (après 16h15), étude par tranche de 15 min:  |
| <b>Accueil différé et étude</b> | <b>0,45€</b> si le QF < 800 <b>0,50€</b> si 801 < QF < 1500 <b>0,55€</b> si QF > 1501<br><br><b>+ 1€ par tranche de 15 mins à partir de la 4ème présence non prévue</b> |
| <b>Retard (accueil)</b>         | <b>5€</b> par tranche de 15 minutes de retard après fin d'activité ou fermeture de la structure   |

### Réductions & paiements

Paiement possible en Tickets CESU. La Caf verse des aides financières au gestionnaire pour le fonctionnement de l'ALSH afin de réduire le coût facturé aux familles.